



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal N°4

Réunion du Mardi 9 Novembre 2021

Lieu : réunion réalisée en présentiel

Au siège du DEF

Président : M. Marc ROUTIER

Membres participants :

Mmes Sabrina CHARPENTIER – Karine PAIS

Mrs Jean-Luc GIFFARD – Pascal LEBRET - Jean-François MERIEUX – Daniel RESSE – Bruno FARINA – Nicolas CRIBIER - Johnny DELHOMME – Pascal FOIRET – Patrick GOSSE - Patrice LECHER – Radhouane M'BAREK – Arnaud SABLIERE, *membres du Comité de Direction.*

Assistent à la réunion :

M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR, *Conseiller du Secrétaire général*

M. Jacques FECIL, *Président de la CDA*

Absents excusés : Mmes Nathalie YVELAIN - Benedicte MOMBO – M. Charles-Henri RAMARQUES - Eric MOERMAN, *membres du Comité de Direction.*

M. Ludovic PERRE (*CTRS*)

M. Sauveur CUCURULO, *Conseiller du Président*

M. Lionel BOLAND, *Président d'honneur du DEF*

M. Henri HAIRON, *Secrétaire honoraire du DEF*

1. Adoption du PV N°02 du Comité de Direction du 07/09/2021 et du Comité de Direction Electronique du 23/09/2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du CD du 07/09/2021 et le PV du CD électronique du 23/09/2021 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2. Condoléances :

- A M. Jean-Marc LEPELLISSIER, membre des Commissions Futsal du District et de la Ligue pour le décès de son épouse.
- A M. Pierre MORICEAU, président de la Commission FAFa pour le décès de sa maman.
- A M. Eric MOERMAN et au club du FCGVN27 pour le décès de son éducateur et ancien arbitre du DEF, Mr Pascal DELAMARRE.
- A M. Jean-François MERIEUX pour le décès de sa cousine.
- A la famille de M. Jacques DEVILLERS, ancien président du District des Vallées.
- A Mme Claudine et M. Patrice LECHER pour le décès de la maman de Claudine.
- Au club du Bel Air pour le décès de son premier président M. Philippe MARE.
- Au club de Saint Sébastien pour le décès d'un de ses membres fondateurs, M. Pierre JANVIER.
- A Melle Claire DUMONTEL pour le décès de sa grand-mère.
- A M. Pierre LERESTEUX pour le décès de sa fille.

3. Félicitations :

- A M. Erwan ROUTIER pour la naissance de sa petite Adèle.
- A Melle Gaëlle BISSON pour l'obtention de son Certificat fédéral éducateur gardien de but.
- Au club du C.S. BEAUMONT pour la journée « Rentrée du Foot » organisée le 12 Septembre en collaboration avec la FFF.
- Aux clubs d'EVREUX FC 27 et FC VAL DE REUIL pour leur qualification pour le 7^{ème} tour de la Coupe de France.

4. Infos du président :

- Marc ROUTIER se dit fier d'avoir signé aujourd'hui les deux premières conventions avec l'UNSS et les Papillons. Les suivantes seront l'USEP (Union Sportive du Sport Scolaire) dans le cadre de la mise en place du Foot à l'Ecole, projet déjà bien commencé par Morgan DEWILDE, et une autre convention à signer avec l'Hôpital de la Musse et sa section « Sport Santé » pour faciliter la mise en place des examens médicaux de nos arbitres et de nos joueurs et joueuses à surclasser, et aussi pour faciliter la prise en charge préventive et curative des joueurs et joueuses blessés.

- Marc fait un retour sur l'AG du 02/10/2021 :
« Nous avons été nombreux à intervenir et nous avons eu beaucoup de retours très positifs. Je voulais tous vous remercier pour vos interventions et l'organisation de cette assemblée qui a permis, comme ça a toujours été le cas, que nous donnions, à nouveau, une belle image de notre District. Je tenais à vous associer, toutes et tous, à ces louanges »
- Marc informe les membres du CD que la Ligue de Normandie met à disposition des districts, les installations du Pôle Espoir. Dans ce cadre, lors des vacances de Noël et de Février, des stages départementaux de notre District y seront organisés. A cette occasion, il remercie la Ligue de Normandie de permettre à nos jeunes de bénéficier de ces belles installations et dit un merci particulier à Jean-Luc GIFFARD et Ludovic PERRE d'avoir œuvré à cette mise en place.
- Marc dit un mot sur l'arbitrage pour déplorer que deux de nos arbitres ont été malmenés le week-end du 31/10/2021 et comme cela a été écrit dans le communiqué qu'il a envoyé et publié le 03/11, le District sera très vigilant pour protéger ses arbitres et qu'il assure de son soutien les commissions en charge de ces dossiers.
- La Commission FAFA va être agrandie avec les membres de la CDTIS afin d'être plus réactive et plus présente sur le terrain pour aider les clubs à monter les dossiers. Le District de l'Eure bénéficie, pour la saison 2021-2022 de trois enveloppes :
 - Une pour les terrains FOOT 5 qui est une enveloppe de la FFF et qui peut permettre une aide de 30 000 Euros par terrain. A cela, nous avons la confirmation de la région pour une aide de 25% du montant total du projet et attendons le montant de l'aide du département qui devrait être connu d'ici la fin de l'année.
 - Une seconde enveloppe de 82 000 Euros pour les dossiers « Transport Clubs » à répartir entre les cinq districts.
 - Une troisième enveloppe de 474 000 Euros pour les dossiers « Equipements » à répartir entre les cinq districts.

Cette répartition sera connue prochainement et il est d'ores et déjà noté que le montant des dossiers à financer sur l'Equipement, est déjà très supérieur à l'enveloppe disponible pour la saison 2021-2022.

Marc dit, que concernant la construction d'un terrain FOOT 5 « District », nous sommes pour l'instant au point mort puisqu'il y a eu un quatrième refus pour l'achat d'un terrain à proximité du DEF.

- Le District sera fermé lors de la période de fêtes du 23/12/21 soir au 03/01/22 matin.
- Le groupe de réflexion sur les championnats et la cellule de veille, piloté par Pascal LEBRET et Bruno FARINA tiendra sa première réunion le 12 Novembre et aura pour mission de faire des propositions pour le Comité de Direction du 15 Mars 2022.

Quatre thèmes :

- Championnats seniors (pyramide)
- Championnats Jeunes :
 - U13 (trop gros écarts)
 - U 15 – U18 (trop gros écarts et difficultés à faire des équipes)

- Vétérans (plus ou moins de compétitions)
 - Cellule de veille (revenir à la raison première de cette CDV, c'est-à-dire éviter les accidents de la route et préserver les terrains)
- Enfin pour récompenser les clubs ayant accueilli les journées de Rentrée du Foot d'animation garçons et filles, ainsi que les personnes ayant animé les ateliers Arbitrage, le District va offrir 1000 places pour aller voir des matchs de Ligue 2 à Caen entre le 11/12/21 et 26/02/2022. Il est envisagé également d'offrir 1000 nouvelles places pour récompenser les clubs qui feront le nécessaire pour avoir des gymnases pour le Futsal.

Les dates de la saison 2021-2022 :

Comité de Direction Mardi 19h :

- 09/11/21
- 11/01/22
- 15/03/22
- 24/05/22

Autres dates :

- 19 et 20/02/22 : Finales Futsal Jeunes et Seniors (lieu à confirmer)
- 02/04/21 : Finales départementales U13 G et F (Pacy ?)
- 06/05/22 : Inauguration Maison du football Sauveur CUCURULO
- 11/06/22 : Journée Nationale des Débutants André Corbeau
- 17/06/22 (Vendredi soir) : AG (textes) en présentiel (**date à revoir**)
- 22/06/22 : Inter District U13 G et F à Gacé
- 25 et 26/06/22 : Finales Coupes de l'Eure à Vernon (herbe)
- 01/07/22 (Vendredi soir) : Soirée des Partenaires et des Trophées
- 10/09/22 : Journée Arbitres – Représentants de Clubs (D1 D2 D3 D4)
- 18/11/22 : AG (comptes) en vision (Vendredi 18h)

5. Validations des ententes :

Sur proposition de Bruno FARINA, Secrétaire Général du DEF, le Comité de Direction du DEF homologue les ententes suivantes :

Catégorie	Club support	Club entente	Appellation
U11 B	PONT AUTHOU FOOTBALL	FC GROS THEIL	ENT PT AUTHOU/GTHEIL
U11 B	FCI LE BEL AIR	FC TOUTAINVILLE	ENT BEL AIR/TOUTAINV

6. Mouvements dans les commissions :

Pôle Arbitrage :

Sous-commission observateurs :

Nomination de MM. Thomas AUBE et Kévin GUEDES DE OLIVEIRA

Pôle Sportif :

Commission Événementielle :

Nomination de M. Gérard SCHALEBROODT et Mme Elisabeth GUILLOT

Pôle Financier et RH :

Commission Partenariat et Sponsoring :

Nomination de M. Marc ROUTIER

Commission Labellisation :

Arrêts de :

- M. Benjamin LARCHEVEQUE
- M. Fabien CARON
- M. Maxime DEULEY
- Mme Bénédicte MOMBO

Propositions de nomination de nouveaux membres :

- M. Benjamin BAIZE (SC Thiberville)
- M. Aurélien JOUENNE (FC Serquigny Nassandres)
- M. Matthieu PEDROSA DE ALMEIDA (FC Eure Madrie Seine)
- M. John LEMAITRE (CA Pont Audemer)
- Melle Gaëlle BISSON (Apprenti BEF DAP)

Mr Morgan DEWILDE en devient Président à la place de Mr Ludovic PERRE

7. Point Réglementaires :

Pascal LEBRET fait part des modifications réglementaires.



MODIFICATIONS DES TEXTES

Comité de Direction du 09/11/2021



LES TEXTES FUTSAL

Créations de deux critères futsal

- Seniors féminin et Seniors masculin

Modifications de l'annexe lois du jeu

Modifications des coupes du DEF futsal

- Désignations d'arbitres officiels sur les tours préliminaires des compétitions jeunes
- Réforme des finales de toutes les coupes Féminines, Masculines, Seniors et Jeunes

Objectif : Réaliser des finales à 4 équipes avec demi-finales et finales

Pourquoi : Sur la demande de la Commission Départementale Futsal pour gagner du temps afin d'y inclure des animations lors des journées de finales

LES COMPETITIONS FEMININES

- Création d'une compétition féminine seniors interdistrict de foot à 11

- Les détails seront finalisés lors d'une réunion programmée demain 10 Novembre

- Uniformisation des textes en permettant d'inclure 1 U16F dans nos critères de foot féminin seniors de foot à 8

- UNIFORMISATION DE NOS COMPETITIONS FEMININES
- COHERENCE AVEC LES COMPETITIONS INTERDISTRICT ET AVEC LA LFN
- CONTINUER A PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LE FOOTBALL FEMININ
- NE PAS LAISSER DES JOUEUSES SUR LA TOUCHE

- Ces dispositions seront mises en place dès la seconde phase qui débute fin Novembre

LES COMPETITIONS FEMININES

Critérium seniors féminin à 8

- Le succès de notre football féminin à eu pour conséquence la mise en place de 3 groupes de 8 équipes au lieu de 2... en première phase.
- Le règlement prévoyait la montée des 4 premières de chaque groupe pour constituer un groupe de D1 à 8 équipes en 2^{ème} phase.
- Cette situation nous contraint à ne faire monter que les deux premières équipes de chaque groupe ainsi que les deux meilleures troisième. (départagées au quotient)
- Les autres équipes constitueront la D2.
- La phase 2 de la compétition se fera en matchs aller-retour

CRITERIUM FEMININ SENIORS à 8 DU DEF

Le Comité de Direction,

Réaffirmant que la promotion et le développement du football féminin est un axe majeur de la politique sportive du district,

Constatant que la compétition sus-désignée est fortement impactée par cet essor, ayant conduit la commission d'organisation à créer 3 groupes lors de la première phase de la compétition.

Attendu que le règlement original ne prévoyait que deux groupes lors de la première phase de brassage, avec accession des 4 premiers de chaque groupe en Départementale 1 lors de la 2^{ème} phase pour constituer une D1 à 8 équipes. Les équipes restantes constituant la Départementale 2 en autant de groupes que nécessaire eu égard au nombre d'équipes engagées. Etant précisé que de nouvelles équipes peuvent s'engager directement en 2^{ème} phase e D2.

Attendu que ce critérium se doit d'adopter un format réaliste et réalisable pour la saison en cours notamment en regard du calendrier des compétitions.

Considérant cet état de fait et la nécessité de maintenir une Départementale 1 à 8 équipes,

- décide des modifications suivantes :

- Les deux équipes classées aux deux premières places de chacun des 3 groupes de la première phase accèdent à la Départementale 1 lors de la phase 2.
- Les deux meilleures équipes classées à la 3^{ème} place de chacun des groupes accèdent également à la Départementale 1 lors de la phase 2 pour constituer une D1 à 8 équipes.
- Ces dernières équipes seront départagées dans le respect des dispositions prévues à l'article 4 du règlement de la compétition. *(REGLES DE DETERMINATION DU CLASSEMENT DES CLUBS OCCUPANT LA MÊME PLACE DANS LEURS GROUPES RESPECTIFS)*
- Toutes les autres équipes (ainsi que les nouvelles équipes) intègrent la Départementale 2. Cette dernière sera constituée d'autant de groupes de 8 équipes que nécessaire.
- De plus, afin d'être en cohérence avec les règlements des compétitions de la Ligue et du championnat interdistrict qui se profile, en plus des dispositions déjà présentes dans le règlement de la compétition, la participation d'une joueuse U16F maximum par équipe est admise à la condition qu'elle bénéficie d'une autorisation médicale de surclassement telle que précisée dans les dispositions de l'article 73 des RG de la FFF.
- Par ailleurs, et considérant le nombre d'équipes engagées, et de groupes constitués, la deuxième phase se disputera en matchs aller-retour.
- Ces dispositions sont adoptées **avec effet immédiat** à compter du jour du présent Comité de Direction.

Ces décisions ont valeur officielle.

8. Point de l'évolution des licenciés :

Marc présente les tableaux d'évolution des licenciés :



Nombre de licences
par catégorie et par c



Nombre de licences
par catégorie (Ligue)

9. Point des réunions clubs et Perspectives :

Pascal LEBRET fait le point des réunions clubs :



POINT D'ETAPE REUNIONS CLUBS/DEF

Comité de Direction du 09/11/2021



LES RENCONTRES CLUBS/DEF

Quelques rappels :

- Visiter tous les clubs du actifs DEF (soit 113 clubs) par des duos pour des visites personnalisées (soit 10 à 12 clubs par membre du CD)
- Avoir vu tous nos clubs pour la fin de saison
- Penser à récupérer les dotations avant chaque visite
- Donner la parole aux clubs (Présidents et membres du club choisis par lui)
- Faire la restitution des visites sous 48 heures (avec photos)



LES PREMIERES REUNIONS



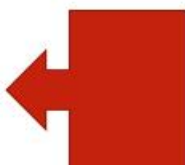
A fin Octobre



24 clubs visités
et 6 de programmés



103 participants clubs



UN CHAMPION DES VISITES (11 clubs déjà vus)



17 membres du CD ont fait au
moins 1 visite



4 membres du CD n'ont pas
débuté leurs visites

LES PREMIÈRES RESTITUTIONS

24 clubs de structures très différentes

Les sujets qui ont été abordés et quelques retours notables

- Finances – tarifs – partenariat - aides
- Evolution du nombre de licenciés
- Pillage des joueurs
- Relations avec les collectivités
- Les mutations
- Début trop précoce des compétitions (ex : CDF)
- Arbitrage (referent, fidélisation, pb designation, capacitaires)
- Foot à 5
- Les rentrées du foot
- Compétitions vétérans (tacles – foot à 8 –trop de compétition...)

- Discrimination
- Renouvellement de tablettes
- Sport adapté
- Passer d'un mode sanction à un mode recompense
- Les réseaux sociaux et la charte
- Foot à l'école
- Les formations d'éducateurs
- Un outil pour mettre en relation les clubs recherchant des match amicaux
- Footclub et messagerie

LES PREMIÈRES RESTITUTIONS

Des bilans à faire et des actions à diligenter



A l'issue de cette nouvelle salve de réunions, une réunion de synthèse est prévue le 24 Novembre.

Une première action est en cours de réalisation :

Patrice LECHER et Charles-Henri RAMARQUES sont chargés de concevoir un document et une formation sur le rôle des délégués.

MERCI A TOUS
DE CONTINUER PROMPTEMENT LES VISITES
DÉSORMAIS NOS CLUBS NOUS ATTENDENT



10. Questions diverses :

MM. Jean-François MERIEUX et Jacques FECIL disent un mot sur les désignations arbitres :

Il en ressort ce qui suit :

- Ne plus désigner d'arbitres en D4
- Désigner les arbitres dans l'ordre des priorités D1, D2, D3, AAR3 puis AAD1
- Désigner des arbitres (féminines si possible) sur les rencontres de R1F, R2F et interrégional F (R1F : arbitre désigné par la Ligue)
- En cas de demande d'arbitres par un club D4, répondre favorablement. Les frais seront pris en charge par le club demandeur. Désigner un sénior et non un jeune.

Validation arbitres stagiaires :

Sur la demande de M. Emmanuel AUBERT, Jacques propose au Comité de Direction de valider quatre arbitres stagiaires comme arbitres officiels. Ils vont ainsi poursuivre le cursus de formation de l'élite du District.

Le Comité de Direction s'est clos à 21h10.

Le Président
Marc ROUTIER



Le Secrétaire Général
Bruno FARINA



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel Régionale de la Ligue de Football de Normandie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la parution sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.